



Annexe 1 au règlement intérieur de PassionPros

Charte informatique

Préambule

La présente charte est annexée au règlement intérieur de FormaPassion (articles 9 et 11) et s'applique à toutes les personnes en formation, qu'elles soient en présentiel, à distance, ou lors d'ateliers en extérieur. Elle vise à encadrer l'usage responsable des outils informatiques et numériques mis à disposition par l'organisme.

1. Champ d'application

La charte s'applique à :

- l'utilisation des postes informatiques, tablettes, vidéoprojecteurs et réseaux internes ;
 - l'accès à internet et aux plateformes pédagogiques ;
 - l'usage d'outils personnels connectés (smartphone, ordinateur portable, clé USB) lorsque leur utilisation est autorisée dans le cadre de la formation.
-

2. Usage autorisé

- Les outils numériques sont exclusivement réservés aux activités pédagogiques liées à la formation.
 - Toute utilisation personnelle (réseaux sociaux, jeux, téléchargement non autorisé, streaming, etc.) est interdite sauf autorisation expresse de la formatrice, du formateur ou de la direction.
-

3. Accès et sécurité

- Les identifiants fournis (comptes, mots de passe, accès plateformes) sont strictement personnels et confidentiels. Leur partage est interdit.

- Les participants s'engagent à verrouiller leur session et à protéger leurs supports numériques.
 - Toute tentative d'accès non autorisé à un service, système ou compte est prohibée.
-

4. Respect des ressources numériques

- Il est interdit d'installer, de copier ou de désinstaller des logiciels sans autorisation.
 - L'utilisation de périphériques externes (clé USB, disque dur, etc.) peut être soumise à contrôle pour éviter tout risque de virus ou d'intrusion.
 - Les participants s'engagent à signaler toute anomalie, panne ou incident technique.
-

5. Confidentialité et protection des données

- Les données pédagogiques et administratives (notes, dossiers, supports de cours, informations personnelles) sont protégées et ne peuvent être copiées, diffusées ou utilisées à d'autres fins que celles prévues par la formation.
 - Le respect du RGPD et de la politique de protection des données de FormaPassion (article 14 du règlement intérieur) s'impose à tous.
-

6. Contenus interdits

Il est formellement interdit d'accéder, de stocker ou de diffuser des contenus :

- illégaux (piratage, téléchargement non autorisé, atteinte aux droits d'auteur),
 - contraires à la dignité humaine (pornographie, discrimination, incitation à la haine),
 - portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image d'autrui.
-

7. Comportement numérique

- Les communications numériques (mails, forums, plateformes collaboratives, réseaux sociaux) doivent rester respectueuses et exemptes de propos injurieux, discriminatoires ou harcelants.
- L'utilisation des téléphones portables et autres outils multimédias est interdite en cours, sauf autorisation pédagogique (article 10 du règlement intérieur).

8. Responsabilités et sanctions

- Chaque participant est responsable du matériel et des ressources numériques mis à sa disposition.
- Toute dégradation volontaire, intrusion ou usage abusif pourra entraîner :
 - un avertissement écrit,
 - une exclusion temporaire,
 - voire une exclusion définitive, conformément à l'**article 12 du règlement intérieur**.

9. Sensibilisation et évolution

- La présente charte sera rappelée en début de formation et acceptée par chaque participant en même temps que le règlement intérieur.
- Elle pourra être révisée par la direction (article 15 du règlement intérieur) pour tenir compte de l'évolution des pratiques et obligations légales.